

BONNE RENTRÉE À TOUTES ET À TOUS

ÉDITO

Pour la majorité d'entre vous, les vacances sont finies. J'espère que vous avez pu pleinement en profiter malgré la période sanitaire compliquée.

Du fait des contraintes sanitaires, nous avons dû nous résoudre à annuler le feu d'artifice qui était programmé pour le 28 août, croyez bien que nous regrettons d'en être arrivé à cette décision. Mais il nous semblait impossible de contrôler les pass sanitaires au vu de la configuration des lieux. À cette occasion, le comité des fêtes avait prévu d'organiser une retraite aux flambeaux, pour petits et grands, qui malheureusement a été annulée également.

Une famille de la commune a décidé de programmer un « feu de remplacement »...ce n'est pas interdit, mais il faut rappeler que la manipulation des produits pyrotechniques est dangereuse pour l'utilisateur et les riverains. Aussi il serait préférable de le signaler en mairie et de prévenir les services incendie.

Au fur et à mesure des retours de vacances, plusieurs habitants m'ont fait part de leur étonnement au vu de l'entretien de certains trottoirs, qui est à la charge des propriétaires ou des locataires.

Les agents communaux du service technique (2 personnes), ont plus de 31000 m2 (3 hectares) d'espaces verts à entretenir tonte, débroussaillage, faucardage des fossés....À cela s'ajoute le fleurissement du village (une dizaine de points).

Aussi j'ai pris un arrêté municipal, conformément à la loi, prescrivant l'entretien des trottoirs, cet arrêté est consultable en mairie et sur le site internet de la commune.

Je m'en remets à la bonne volonté de chacun, pour nous aider à rendre notre village toujours plus agréable à vivre et à s'y balader. Merci d'avance

Et bonne rentrée.

Bien cordialement

Alain BOUTIN



Le Chemin de Berchères sera interdit à la circulation du carrefour de la rue du IINovembre jusqu'au carrefour avec la D 906 pour cause de réfection du revêtement, pendant la période du 6 au 10 septembre.

Durant la période d'urgence sanitaire, nous vous invitons, dans la mesure du possible, à prendre rendez-vous avant votre venue en mairie.

Merci de votre compréhension et prenez soin de vous.















LES RETROUVAILLES

Pour la première fois depuis mars 2020, nous avons pu, entre deux contraintes sanitaires, nous réunir autour du verre de l'amitié.

En effet initialement prévu le 14 juillet, annulé du fait des conditions climatiques, cet apéritif a pu avoir lieu le 17 juillet. Environ 80 personnes y ont participé dont quelques nouveaux habitants qui ont pu découvrir de nouveaux voisins.

Nous ne pouvons qu'espérer retrouver au plus vite ces rencontres conviviales qui nous manquent tant.

A très bientôt.



RAPPEL: POUR LES NOUVEAUX HABITANTS

Il s'agit d'un outil dont s'est dotée la mairie pour avertir, alerter les habitants des manifestations, réunions, festivités. Mais également pour vous signaler des alertes météo, coupures d'eau.....

Cette application est gratuite sur App Store ou Google Play.

Vous pouvez dès maintenant la télécharger.



Collecte des objets encombrants en porte-à-porte

Les objets devront être sortis le mercredi soir

Voici les consignes à respecter :

- Le dépôt présenté ne doit pas excéder plus de 2m³ par habitation.
- Le poids maximum autorisé est de 75kg par déchet.
- La taille maximum autorisé est de 2m par déchet.



N° 353 Page 4

C'EST ARRIVÉ À CHARTAINVILLIERS DURANT L'ÉTÉ



Admirez le spectacle de mère nature !

Ce jeune faon de chevreuil d'une dizaine de jours semblait abandonné. Il aurait pourtant fallu le laisser sur place. La mère qui s'est seulement absentée pour se nourrir a mémorisé son odeur et ses vagissements. Elle l'aurait retrouvé sans faillir

Recueillir un jeune animal sauvage sans nécessité le condamne à des problèmes de santé, soins, nourriture, ou conditions de détention inadaptées et/ou à une vie en captivité (incapacité à survivre seul, car l'imprégnation humaine est trop importante).

Ainsi les jeunes faons ou lièvres qui attendent, sont toujours, retrouvés par leur mère.

Alors, photographiez, filmez, admirez le spectacle de mère nature !

Ne les touchez jamais, ne les ramenez pas chez vous ; vous vous exposeriez en outre à être en infraction avec l'article L415-3 du code de l'environnement.

Jack JOUSSEAUME

La Grand' Ferme

Vous propose toute l'année : ses volailles fermières, fleurs, fruits, légumes de saison –Cueillis ou à cueillir (à partir de mai cueillette à la ferme)

Présente sur les marchés de Gallardon, Maintenon, Epernon, Chartres

23, rue de Gallardon - 28130 CHARTAINVILLIERS - Tél.: 02 37 32 32 84

LES JARDINS DU CLOS D'ALICE

Service à la personne -Adhérent MDSAP en entretien de jardin

Tonte - Taille - Petit élagage.....

Réduction d'impôt selon la loi de finance en vigueur

23, rue de Gallardon 28130 Chartainvilliers

Tél: 02-37-32-32-84



Imp. Spéc. Mairie de Chartainvilliers Ne pas jeter sur la voie publique Toute participation à un événement lié à la municipalité de Chartainvilliers suppose la cession de votre droit à l'image. Vous autorisez donc la mairie de Chartainvilliers à utiliser toute photographie, vidéo ou reportage de quelque nature que ce soit, concernant, l'éventuelle utilisation de ceux-ci sur la totalité des supports de communication (papier ou numérique) de la mairie de Chartainvilliers, et ce sans limitation de durée. Toute opposition devra être notifiée auprès de la Mairie de Chartainvilliers.